

APPEL À PROJETS - CORAM 2024

SOUTIEN À LA R&D DES ENTREPRISES AUTO ET DES ACTEURS DE LA MOBILITÉ ROUTIÈRE



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI et Grandes entreprise
Acteurs publics



FORME DE L'AIDE

Subvention ou
Mix subvention et avance
remboursable pour les ETI/GE



INTENSITÉ DE L'AIDE

De 25% à 80%
des dépenses éligibles



PÉRIODE

Jusqu'au 17 septembre 2024
Première relève le 29 février

FINANCEURS



— QUELS PROJETS ?

Ce dispositif vise à soutenir des projets de **recherche et de développement** structurants portés par des **entreprises de la filière automobile** et/ou des **acteurs de l'écosystème de la mobilité routière**.

Ces projets doivent s'inscrire dans l'un des grands axes suivants :

Véhicules zéro émission et projets structurants de la chaîne de valeur :

- ↳ Véhicules électriques, bornes de recharges, batteries,
- ↳ Modules électroniques et leurs systèmes,
- ↳ Véhicules hydrogènes leurs composants.

Amélioration de la performance environnementale du véhicule :

- ↳ Allègement des composants, matériaux plus respectueux pour l'environnement,
- ↳ Prolongation de la durée de vie des véhicules.

Autres axes permettant l'élimination des pollutions à l'usage des véhicules

Véhicules et services de mobilité connectés, automatisés :

- ↳ Développement de briques technologiques nécessaires (matérielles et logicielles, gestion de flotte, infrastructure, communication).

Systèmes et services de mobilité routière :

- ↳ Plateformes innovantes pour favoriser la mobilité partagée,
- ↳ Développement de MaaS (Mobility as a Service),
- ↳ Développement de mobilités partagées de véhicules routiers,
- ↳ Transports collectifs innovants.

Projets de plateformes mutualisées :

- ↳ Développement des outils logiciels et infrastructures partagés dans la gestion des mobilités douces.

Les projets peuvent être portés **individuellement**. Une attention particulière sera portée aux projets collaboratifs entre donneurs d'ordres et sous-traitants. Un budget minimum d'1 M€ est attendu pour les PME et les ETI, et de 4 M€ pour les Grandes Entreprises.

— QUELS SOUTIENS ?

Selon le niveau de maturité du projet, de la taille de l'entreprise et de la présence ou non d'un consortium, le soutien pourra représenter **de 25% à 80%** des dépenses éligibles. L'aide prendra la forme d'une **subvention exclusivement pour les PME** alors qu'une part de l'aide sera accordée en avance remboursable (minimum 25%) pour les ETI et GE.

21 années
d'expérience

150
Collaborateurs

11 Mds€
de projets
financés
depuis 2013

8 bureaux
ouverts en
France



**Franck
MAUDOUX**
Directeur
développement